

REPUBLIQUE

COMMUNE DE BAGNOLS EN FORÊT

Arrondissement de DRAGUIGNAN

Canton de ROQUEBRUNE SUR ARGENS



N° 27/2024

DECISION MUNICIPALE

Portant

Virement de crédits entre chapitres n°3 – budget principal

René BOUCHARD, Maire de Bagnols-en-Forêt,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22,

VU la délibération du conseil municipal N°32-2020 en date du 27 juillet 2020 portant délégation permanente à Monsieur le Maire,

VU la délibération du conseil municipal N°16-2022 en date du 14 avril 2022 portant passage au référentiel M57 à partir de l'exercice 2023,

VU la délibération du conseil municipal n°17-2024 en date du 14 mars 2024 autorisant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections,

VU le vote du budget principal 2024 par délibération n°24-2024 en date du 14 mars 2024,

VU la décision n°7-2024 portant virement de crédits entre chapitre de la section de fonctionnement,

VU la décision n°14-2024 portant virement de crédits entre chapitre de la section de fonctionnement,

CONSIDERANT que la commune a besoin de crédits au chapitre 20 afin d'augmenter le compte 204182 pour permettre le paiement de deux factures au SYMIELEC d'un montant total de 18 092.57 € concernant des travaux d'effacement des réseaux de la Grande Rue, de la rue et de la montée du Four et de la rue de l'Abbé Bruno.

DECIDE

Article 1 : de procéder au virement tel que listé ci-dessous afin d'augmenter le compte 204182 pour permettre le paiement de deux factures au SYMIELEC d'un montant total de 18 092.57 € concernant des travaux d'effacement des réseaux de la Grande Rue, de la rue et de la montée du Four et de la rue de l'Abbé Bruno.

VIREMENT DE CREDITS N°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-204182 : Subv.org.publics divers - Bâtiments et installations	0.00 €	18 092.57 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	18 092.57 €	0.00 €	0.00 €
D-2111 : Terrains nus	18 092.57 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	18 092.57 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	18 092.57 €	18 092.57 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Article 2 : De dire que le montant du virement représente 0.86 % du montant des dépenses réelles de la section d'investissement.

Article 3 : De préciser que cette décision sera présentée à l'assemblée délibérante.

Article 4 : La présente décision pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification :

- par un recours gracieux,
- par un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulon, 5 Rue J. Racine
- par la saisine de Monsieur le Préfet du Var, en application de l'article L 2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 5 : La Directrice Générale des Services de la Mairie, le Trésorier public, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 6 : la présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du conseil municipal et sera inscrit aux registres des délibérations.

Fait à Bagnols en Forêt, le 12/07/2024

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu des modalités suivantes :

Affichage :

Retour Préfecture :

Publication ou Notification :

Le Maire

René BOUCHARD